

# Le pti Clairavalois



2021







Après une année 2020 particulièrement éprouvante à bien des égards, marquée par une crise sanitaire à l'échelle mondiale, 2021 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages. Il paraît que les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Pourvu que 2021 ne déroge pas à cet adage !!

En dépit de ce contexte toujours troublé, c'est en mon nom et en celui des conseillers municipaux, adjoints et personnel communal, que je vous souhaite une belle et heureuse année. Je vous souhaite une bonne santé pour vous tous et ceux qui vous sont chers.

L'année 2020 restera quoiqu'il arrive comme singulière et restera gravée dans la mémoire collective pour longtemps. Qui d'entre nous pouvait imaginer il y a un an un tel scénario ? L'arrivée depuis la Chine du coronavirus appelé COVID-19 aura marqué cette année.

C'est dans cette situation inédite que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions il y a quelques mois :

Laurence Boyer, Maire  
François Genelot, 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Luc Follézou, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Nicole Rudman, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Angélique Battut  
Jacqueline Chassagne  
Jean-Pierre Ducellier  
Monique Thomas  
Romain Thorat  
Thierry Trimoulet  
Romain Villetelle

L'actuelle équipe municipale est à l'écoute de chacun et chacune d'entre vous. N'hésitez pas à nous faire part des problèmes que vous pourriez rencontrer ou des idées que vous pourriez avoir pour notre commune de Clairavaux.

Je tiens à remercier Huguette Raulin et Philippe Blazejewski-Roudeix pour leur implication au sein du précédent conseil municipal.



Mairie de Clairavaux  
Secrétariat ouvert les lundi, mardi et vendredi  
de 14h à 18h  
tél : 05.55.66.91.13  
email : [mairie-clairavaux23@orange.fr](mailto:mairie-clairavaux23@orange.fr)

Les périodes de confinements que la France a connues en 2020 ont mis l'économie à mal et stoppé ou du moins retardé les projets dans les communes. Les manifestations ont été annulées. Triste année !

Je vous avais fait part du souhait du département de refaire la chaussée traversant le bourg, ainsi nous aurions profité de l'occasion pour restaurer les parties de chaque côté de la chaussée, lesquelles incombent à la commune. Ces travaux auraient dû être réalisés en 2020, ils sont reportés à cette année.

Nous avons prévu l'implantation d'une table d'orientation sur le site de la lande du puy Raynaud. La conception a pris du retard et ce projet est également reporté en 2021.



Le point de collecte des bouchons d'amour est à votre disposition proche des containers de tri sélectif.

Je vous rappelle que le produit financier de la vente des bouchons sert à financer du matériel pour des personnes handicapées

Pensez à retirer les bouchons lorsque vous allez au tri.

Les **bouchons ACCEPTÉS** sont :

les bouchons en plastique de boissons (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...)

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit.

Les **bouchons REFUSÉS** sont :

tous les bouchons qui ne proviennent pas de bouteilles de boissons ou ne sont pas en plastique (bouchons de produits chimiques, produits ménagers, produits de cosmétiques et d'hygiène, boîtes, médicaments, « faux liège », couvercles...)



Avant restauration



Après restauration

Nous avons confié la restauration de cette bache au village de Taix à l'association Horizon Jeune. Ces travaux ont été réalisés pendant l'été pour un coût de main d'œuvre de 900 €.

L'association facture uniquement la prestation, la commune doit se procurer les matériaux.

Nous avons délibéré pour la confection d'un auvent au distributeur de pain.

Il abrite bien sûr en cas de pluie mais le toit est isolé de manière à protéger également des fortes chaleurs de l'été.

Travaux réalisés par l'association Horizon Jeune pour un coût de 400 €.



Nous avons également prévu de resuivre la toiture du préau (local des chasseurs). Les chevrons de rive étaient en mauvais état.

Ce travail a été réalisé par Horizon Jeune pour 750 €.

Cette même association a aussi refait un enduit sur le puits de la cour de l'école pour un coût de 300 €, restauré et couvert l'autre puits derrière la salle des fêtes pour un coût de 750 €. Et enfin posé des gouttières sur le lavoir des Rieux pour 400 €.

Le coût total des matériaux pour l'ensemble des travaux réalisés est de 1 260 €.



Nous avons pour projet de rénover l'ancienne salle de classe. J'ai demandé à chaque membre du conseil de réfléchir au devenir de cette salle. Je serai favorable à y installer un artisan ou toute autre activité économique permettant de dynamiser le bourg.

Nous sommes ouverts à vos suggestions, n'hésitez pas.

Nous allons déposer un dossier de subvention au titre de la DETR\* et de la DSIL\* concernant les travaux d'isolation.

La préfecture nous a informés par mail fin Décembre, d'une aide aux collectivités pour des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Ces dossiers doivent être déposés avant le 31 janvier... Nous y travaillons.

\*DETR = Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

\*DSIL = Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Vous avez sans doute constaté que les lampadaires du bourg avaient des soucis de fonctionnement. Nous avons pris contact avec le syndicat d'électrification de la Creuse (SDEC) pour une assistance technique et financière pour le remplacement des luminaires actuels par des leds. La covid fait que là aussi il y a du retard dans la démarche mais un peu de patience ce dossier est en cours...



Nous avons constaté des infiltrations d'eau dans l'église. Nous avons demandé à l'entreprise Grégoire et Breuil d'intervenir. La réfection a été réalisée pour un coût de 2 503 €. Ils ont constaté des tuiles vieillissantes, en mauvais état et nous ont conseillé de prévoir une reprise de cette toiture. Nous avons donc pris contact avec Mr Rimbaud de la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles). Ce qui va certainement nous engager dans la réfection totale de la couverture due à la défectuosité des tuiles.

Concernant les forêts communales, différents travaux de nettoyage ont été réalisés dans les sections du bourg, des Rieux et de Taix pour un coût total de 3 200 €, assistance technique à maîtrise d'ouvrage de l'ONF comprise.

Le pylône de Taix devait être équipé de la 4G au mois de mars. Là aussi la covid a perturbé les prévisions. Bouygues, propriétaire du pylône, considère que la 4G est fonctionnelle. Seulement vous avez pu le constater, pas d'icône 4G sur votre portable donc cela ne fonctionne pas correctement. J'ai demandé à Valérie Simonet, présidente du Conseil Départemental, d'appuyer ma demande en intervenant auprès de Bouygues.

L'Etat rétrocède aux communes via les départements, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire et est effectuée en fonction de la longueur de voirie appartenant à chaque bénéficiaire. Pour notre commune la somme reversée est de 534.73 €. Ce montant couvrira 73 % de l'achat de 3 miroirs réglementaires afin de sécuriser les sorties de certaines voies communales.

René Forest a proposé de céder à la commune une partie de la parcelle dont il est propriétaire derrière la chapelle de Boucheresse.

Cette acquisition nous permettrait d'aménager une place pour se garer et manœuvrer en toute sécurité.

Nous avons déposé un dossier DETR pour ces futurs travaux.



2 fois par an la commune assure le ramassage d'objets encombrants en porte à porte.

**Définition d'objets encombrants : objets volumineux ne pouvant entrer dans un véhicule !**

Nous ne ramassons donc pas les bidons de 5 litres, les bombes de désodorisant, les livres etc

« L'association des Sources de La Creuse » a été créée en 2020. Elle regroupe les communes de Beissat, Clairavaux, Feniers, La Courtine, Malleret, Le Mas d'Artige, Poussanges, St Martial Le Vieux, St Oradoux de Chirouze et le Syndicat de Méouze. La cotisation pour l'année 2020 s'est élevée à 300 € par commune.

Le but de cette association est d'acquérir du matériel en commun à moindre coût. Le camion benne que nous utilisons pour le ramassage des objets encombrants appartenait à la com com des sources de La Creuse, il est devenu propriété de Haute Corrèze Communauté suite à la fusion des communautés de communes.

L'association des Sources de La Creuse va se voir restituer ce véhicule.



Actuellement, la commune de Clairavaux est soumise au Règlement National de l'Urbanisme (RNU). Cependant un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours d'élaboration au niveau de la communauté de communes.

Le conseil municipal s'est rendu dans chaque village afin de définir des zones constructibles à intégrer dans ce PLUI.

Courant 2021 une dernière phase de concertation sera organisée avec 16 permanences publiques sur le territoire. Une fois approuvé, le PLUI deviendra le document unique d'instruction des demandes d'urbanisme.



Depuis le mois de Juin, les mardis à partir de 17 h, nous pouvons profiter de pizzas à emporter.

Vous trouverez notre pizzaiollo « jul'pizz » à côté du distributeur de pain.

Il a également pâti du confinement et malheureusement a connu des soucis de santé, mais il est de nouveau présent et vous pouvez réserver vos pizzas de fabrication artisanale.

(en fonction des nouveaux horaires du couvre-feu...)



**AFM**  
**TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR



Pas de manifestation cette année en faveur du téléthon.

Néanmoins la vente de porte-clés, de tickets de tombola et les dons ont permis de récolter la somme de 1 029 €.

Merci à tous pour votre mobilisation et merci à Huguette de s'être une nouvelle fois investie dans cette noble action.



Malheureusement cette année, nos aînés n'ont pas pu se retrouver à l'occasion du traditionnel repas. Les personnes âgées de plus de 75 ans se sont vues offrir cette corbeille confectionnée par la confiserie des 1000 sources à Bourganeuf. Rendez-vous est pris pour le repas en 2021.

En cette période de Noël, notre église était agrémentée d'une jolie crèche. Très belle confection réalisée par Françoise et Jean-Pierre. Merci à eux.



Ouf... Le Père Noël a pu quant à lui profiter des attestations de déplacement dérogatoire et ainsi livrer les cadeaux aux enfants de la commune.

Tous les ans la municipalité offre aux enfants de moins de 11 ans un jouet à hauteur de 35 €, qu'ils ont eux-mêmes choisis dans un catalogue. Cette année, l'ancien bureau du comité des fêtes, actuellement en sommeil, a souhaité offrir ces jouets. Nous les remercions pour ce geste sympathique.





Le département s'engage au déploiement total de la fibre en Creuse fin 2024. La pose de câble en aérien est malheureusement privilégiée. Dans un territoire boisé comme le nôtre, j'appréhende les casses... C'est pourquoi je souhaite sensibiliser chacun d'entre vous propriétaires d'arbres proches des lignes téléphoniques et d'électricité, de la nécessité de l'élagage afin de limiter au maximum les pannes. Je souhaite également attirer votre attention sur la responsabilité des propriétaires en cas de casse.

### **Information Enedis :**

En tant que "gardien" des arbres au sens de l'article 1384 alinéa 1 du Code civil, le propriétaire est présumé responsable des dommages de toute nature que ceux-ci sont susceptibles de causer à nos ouvrages, par leur mouvement ou par leur chute, et ce indépendamment des obligations pesant sur Enedis concessionnaire (abattage et élagage en application des dispositions de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 en vue de faire respecter les distances de sécurité). Cet article dispose : *"On est responsable non seulement dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde "*. Le propriétaire doit ainsi veiller à la suppression des sujets malades ainsi qu'à l'élagage des branches en mauvais état.

C'est un régime de responsabilité sans faute. Le propriétaire de l'arbre ne peut s'exonérer de sa responsabilité que si la chute de l'arbre a pour origine la faute de la victime ou la force majeure devant répondre aux conditions cumulatives fixées par la jurisprudence d'extériorité, d'irrésistibilité et d'imprévisibilité.

### **Information Orange :**

Les ruptures de câbles aérien sont majoritairement liées à des arbres ou des branches lors de tempêtes, orages, mais aussi très souvent lors d'élagages ou de coupes d'arbres.

Pour la voirie, la sécurité routière ainsi que la santé des réseaux téléphoniques et fibre, les administrés doivent être sensibilisés à l'entretien de leurs végétaux.

Lorsque vous décidez de procéder à de l'élagage près de nos réseaux ou que vous envisagez de le faire, contactez par mail notre cellule élagage de Nouvelle-Aquitaine Nord (périmètre Limousin, Poitou et Charentes) qui organisera avec vous la dépose et la repose de nos câbles pour la réalisation des travaux : [elagage-orange.uiso@orange.com](mailto:elagage-orange.uiso@orange.com)

**Notre intervention est gratuite** : c'est pour la santé de nos réseaux et le confort de leurs utilisateurs!

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles clairavaloises :

- ❖ AUGER (ex Legrand)
- ❖ GROSS Sébastien
- ❖ MOIRET (ex Delarbre)
- ❖ RIJKX (ex Magnier) entreprise MT Creuse
- ❖ ROTUREAU (ex Millet – Chilaudon)
- ❖ WERMEISTER (ex Censier)

Malheureusement 2 clairavaloises nous ont quittés en 2020 :

- ❖ PINTON Suzanne le 17 Octobre, notre centenaire
- ❖ LAINÉ Janine le 10 Décembre



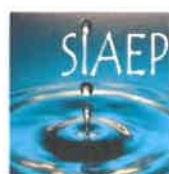


## Année 2020 : relevé de pluviométrie effectué aux 3 ponts

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
81	100	107	96	86	114	10	61	109	210	31	220	1225

### Pour mémoire relevé des années précédentes

2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
1203.5	1102	862.4	1250	722	1415	1262	1103	929	1148	826	999	927	806



Haute Vallée  
de la Creuse

Clairavaux, Croze, Felletin

Le Siaep (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la Haute-Vallée de la Creuse regroupe seulement 3 communes : Clairavaux, Croze et Felletin. 9 sources captées pour autant de châteaux d'eau desservent, grâce à environ 130 kms de réseaux, près de 1100 abonnés.

Aux robinets desquels coule **une eau non traitée**. Il peut arriver bien sûr qu'une analyse (l'ARS en fait régulièrement) montre une anomalie, dans ce cas, on traite mais c'est rare, c'est très ponctuel.

SIAEP de la Haute Vallée de La Creuse : 05.55.66.51.11

### Débit des sources du Syndicat de la haute vallée de la Creuse en m<sup>3</sup>/jour

	14 Janv	12 Fév	10 Mars	13 Mai	6 Juin	23 Juil	6 Août	20 Août	27 Août	14 Sept	30 Sept	6 Oct	9 Nov
Les Bordes	112	123	118	82	70	40	37	30	24	17	15	31	40
Les Pâtureau	TR PL	TR PL	250	270	252	237	218	207	200	164	161	252	270
Pré Nouhaud	TR PL	TR PL	68	75	69	48	40	40	39	28	27	58	62
Poulain	262	270	245	259	210	117	112	99	72	69	75	154	202
Boucheresse	179	187	172	319	241	177	136	134	125	110	102	115	103
Mendrin	410	420	376	380	348	282	277	197	181	181	166	181	165
Louzelergue	190	201	183	192	123	99	89	83	74	69	76	114	111
Abbas	416	422	368	397	265	124	101	87	76	77	76	278	199
Gasneclaire	204	217	195	260	185	93	84	77	70	65	64	206	165
<b>Total</b>	<b>1773</b>	<b>1840</b>	<b>1975</b>	<b>2234</b>	<b>1763</b>	<b>1218</b>	<b>1094</b>	<b>954</b>	<b>861</b>	<b>780</b>	<b>762</b>	<b>1389</b>	<b>1317</b>

TR PL : débit trop important pour pouvoir réaliser une mesure. Passage au trop plein.

Je n'ai pas connaissance du débit pour le mois de Décembre mais il était supérieur à Novembre.

## Le mot de l'ACCA



L'ensemble des chasseurs se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021 et une bonne santé.

En 2020, seul le concours de belote a eu lieu. Pour des raisons que tout le monde connaît, nous avons dû annuler notre traditionnelle soirée grillades steak de biche.

Espérons que l'été 2021 sera plus clément et que nous pourrons à nouveau organiser une manifestation. Nous verrons....

Pour la saison de chasse 2020 - 2021, l'ACCA compte 40 adhérents pour un plan de chasse de 42 bracelets de cervidés, 30 bracelets de chevreuils et 6 bracelets de sangliers (pour les sangliers seuls les plus de 50 kg sont bagués)

Le président,

LEFORT Thierry





**Mandat 2020-2026**

**Pierre Chevalier réélu,  
une équipe de 14 vice-présidents**

Lors du conseil communautaire du 16 juillet dernier, les 102 conseillers communautaires se sont réunis et ont réélu Pierre Chevalier à la tête de Haute-Corrèze Communauté pour un deuxième mandat. Le même soir, 14 élus ont été désignés vice-présidents.



Quatre piliers porteront les actions communautaires. Attirer et accueillir de nouvelles populations permettra de remplacer les 3 000 départs à la retraite des dix prochaines années. Préserver et valoriser le paradisiacal environnemental dans lequel nous vivons et le mettre en valeur par tous les moyens. Développer et ancrer : il s'agit d'accompagner nos entreprises, les porteurs de projet, de développer l'emploi et l'économie touristique pour ancrer les habitants et les touristes.

Innovater et interagir : il est important de coller à l'ère du temps et de véhiculer une image moderne auprès de nos habitants avec lesquels nous interagissons régulièrement pour répondre à leurs besoins, à leurs attentes et rendre des comptes.

**Les délégations des vice-présidents**

- **Christophe Arfeuilleire** : développement économique
- **Philippe Brugère** : économie touristique, accueil et attractivité
- **Philippe Roche** : finances et évaluation des politiques publiques
- **Alain Fonfrede** : déchets ménagers et assimilés
- **Eric Ziolo** : projet de territoire et projet d'administration
- **Dominique Miermont** : culture et médiathèque
- **Jean-Marc Michelon** : proximité et relation aux communes
- **Jean-Pierre Guitard** : urbanisme et services techniques
- **Serge Guillaume** : énergies renouvelables et transition écologique
- **Jean-François Michon** : eau et milieux naturels
- **Aurélië Gibouret-Lambert** : enfance, jeunesse et parentalité
- **Michel Pestail** : sports loisirs
- **Pascal Montigny** : santé et solidarités
- **Gilles Magrit** : habitat

**Atelier de maroquinerie d'excellence à Monestier-Merlines**

Le groupe LE TANNEUR & Cie, repris par le Groupe TOLOMEI depuis 2017 et déjà présent sur deux sites de production à Bort-Les-Orgues, s'installe à Monestier-Merlines. À fin 2021, plusieurs dizaines d'emplois seront créés sur ce site et sur le site bortois.



Implanté dans 4 régions de France, et défenseur du Made in France pour le luxe français, le groupe a choisi de poursuivre son développement en Corrèze.

Le Groupe a contacté la direction du développement économique et marketing territorial (DEMT) dès 2019 afin d'envisager une solution de développement sur la Haute-Corrèze.

L'atelier industriel de Monestier-Merlines, propriété de HCC, s'est avéré être le lieu adéquat pour le développement du groupe. Haute-Corrèze Communauté est intervenue pour faciliter l'installation de cette nouvelle activité et accompagner l'entreprise sur plusieurs axes (administratif, financement, etc.).

**Les grands projets pour 2021**



**Étude marketing et attractivité territoriale**

Après une 1<sup>ère</sup> campagne à destination des touristes cet été, et une 2<sup>ème</sup> visant à faire connaître les atouts de la vie en Corrèze aux Franciliens et Lillois, 2021 verra le lancement d'une étude sur l'identité et l'image du territoire. L'objectif : développer un sentiment d'appartenance et de fierté pour accroître l'attractivité de la Haute-Corrèze. Ce sera la première étape d'une série d'actions qui auront pour objectifs de faire venir 3 000 nouveaux actifs d'ici dix ans, afin de pallier les départs en retraite prévus sur cette période.

**Plan climat air énergie territorial (PCAET)**

Le PCAET est la déclinaison locale des engagements pris pour le climat au niveau international ou national. Sur la base d'un diagnostic, Haute-Corrèze Communauté doit déterminer, avec l'ensemble des acteurs locaux, les moyens d'actions permettant d'atténuer ses impacts et de s'adapter aux changements globaux à venir. Cette démarche aboutira à l'élaboration d'un programme d'actions planifiées et chiffrées à mettre en œuvre sur une période de 6 ans.



**Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le PLUi entre dans sa dernière ligne droite. En début d'année 2021, une dernière phase de concertation sera organisée avec 16 permanences publiques organisées sur le territoire. Le projet devrait être finalisé avant l'été 2021. Son approbation est prévue pour décembre 2021, et son opposabilité début d'année 2022. À partir de là, le document deviendra le document unique d'instruction des demandes d'urbanisme pour les 71 communes du territoire.

**Des aides pour les entreprises**

Pendant la crise sanitaire 2020, Haute-Corrèze Communauté a mis en place un Dispositif d'Aide à la Reprise Économique appelé DARE. Créé pour soutenir les très petites entreprises (TPE) du territoire, il a été alimenté par les fonds propres de l'intercommunalité et un fonds de solidarité avec les acteurs locaux pour un total de 278 000 € d'aides versées.

25 250 € par des communes membres Bellechassagne, Bugesat, Laroche-près-Feyt, Merlines, Mestes, Pérès sur Vézère, Poyrellevade, St Etienne la Geneste, St Germain Lavolpis, St Pardoux le Vieux, St Rémy, St Sulpice, Sornac, Soursac.

25 000 € par des partenaires privés (Leclerc et EDF)

13 250 € du département de la Creuse

214 400 € d'autofinancement de Haute-Corrèze Communauté

Pour connaître les aides disponibles, rendez-vous sur [hautecorreezecommunautaire.fr](http://hautecorreezecommunautaire.fr)

**Label économie circulaire et projet zéro déchet**

Depuis 2017, Haute-Corrèze Communauté s'est engagée dans une politique de réduction des déchets. Afin de valoriser ses actions et s'inscrire dans une démarche durable et ambitieuse Haute-Corrèze Communauté s'engage maintenant pour l'obtention d'un label "économie circulaire". La démarche consiste à mettre en valeur toutes les actions du territoire ayant pour objectif de produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.



**Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)**

Le SDAEP permettra la cartographie de tout le réseau d'eau potable, du prélèvement dans le milieu naturel jusqu'au branchement de l'abonné. À terme, cet état des lieux devra permettre de concilier tous les usages de l'eau, d'optimiser la distribution à l'échelle du territoire et de programmer des travaux d'amélioration des 2 200 kms du réseau (notamment en réduisant les fuites). L'étude démarrera en janvier 2021 pour une durée de trois ans.

## Informations

## La COVID-19, un nouveau coronavirus

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé OMS. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie ; c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale.

Les coronavirus sont une famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères (comme les détresses respiratoires du MERS, du SRAS ou de la COVID-19).

### La dangerosité

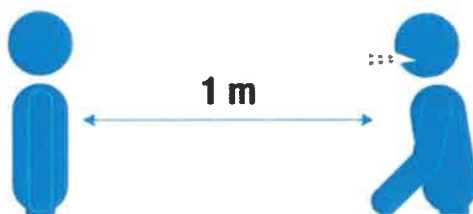
Le virus est très contagieux : chaque personne infectée va contaminer au moins 3 personnes en l'absence de mesures de protection, une personne contaminée mais qui ne ressent pas encore de symptômes peut contaminer d'autres personnes.

### Les symptômes

- \* la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- \* la toux ;
- \* des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- \* une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- \* dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

### La transmission

- \* par projection de gouttelettes (comme les postillons) contaminées par une personne porteuse : en toussant, éternuant ou en cas de contacts étroits en l'absence de mesures de protection (distance physique, mesures barrières, port du masque). Les gouttelettes contaminées sont inhalées par la personne saine, et déclenchent la maladie
- \* par contact direct physique (poignée de main, accolade, bise...) entre une personne porteuse et une personne saine. Le virus est ensuite transmis à la personne saine quand elle porte ses mains à la bouche
- \* par contact indirect, via des objets ou surfaces contaminées par une personne porteuse. Le virus est ensuite transmis à une personne saine qui manipule ces objets, quand elle porte ses mains à la bouche
- \* par l'air, essentiellement dans un espace confiné.



Bien ventiler son logement même en hiver

**Les personnes éligibles au vaccin pourront prendre rendez-vous dès le 14 janvier auprès de l'un des 3 centres de vaccination aujourd'hui ouverts :**

- **Centre d'Aubusson : 05.55.83.60.00**
- **Centre de Guéret : 05.55.51.55.71**
- **Centre de La Souterraine : 05.55.89.59.94**



## Avez-vous besoin d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux ?

Réaliser des travaux soumis à un permis de construire sans l'avoir obtenu, ou en ne respectant pas les prescriptions est une infraction pénale. Selon l'article L 480-4 du Code de l'urbanisme, le particulier qui effectue des travaux sans permis de construire ou déclaration préalable ou qui ne respecte pas les prescriptions du permis ou de la déclaration, s'expose à «une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros.»

### **Le permis de construire concerne les travaux lourds**

#### **Les travaux conséquents sont soumis au permis de construire :**

Dans l'absolu, le permis de construire est nécessaire lorsque vous envisagez des travaux conséquents :

Lorsque vous envisagez une nouvelle construction, à moins qu'il ne s'agisse d'un abri de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup> ou d'un abri de piscine de moins de 10 m<sup>2</sup>, ou de nouvelles constructions qui ne sont soumises qu'à une déclaration de travaux. Les travaux qui créent une augmentation de la surface de plancher ou de l'emprise au sol de plus de 20 m<sup>2</sup>. Sachez que cette limite peut atteindre 40 m<sup>2</sup> ou plus si la construction existante qui va être modifiée se situe dans une zone couverte par un POS ou un PLU.

Les travaux qui entraînent une superficie de l'ensemble de la construction supérieure à 170 m<sup>2</sup>.

Les travaux qui visent à changer la destination d'un bâtiment (d'un commerce en habitation, par exemple), avec modification de la façade ou des structures porteuses.

Pour obtenir un permis de construire, faites une demande à la mairie

Pour obtenir un permis de construire, vous devez en faire la demande. Vous allez donc devoir déposer un dossier de demande de permis de construire en prenant soin de compléter un formulaire et de fournir les pièces justificatives qui vous sont demandées. Vous devrez déposer ce dossier complet en 4 exemplaires, auprès de la mairie dont dépend le lieu dans lequel les travaux vont être effectués. Une fois que la mairie aura réceptionné votre dossier, elle vous délivrera un récépissé et vous indiquera à quelle date les travaux pourront commencer. Vous allez toutefois devoir attendre entre 2 et 3 mois pour recevoir la réponse de la mairie, qui pourra valider ou s'opposer à votre projet. Si elle le refuse, vous pourrez faire appel pour qu'elle revienne sur sa décision, mais si cela n'aboutit pas, vous bénéficierez d'un délai de 2 mois à compter de la réponse de la mairie pour saisir le tribunal administratif.

### **La déclaration de travaux concerne les chantiers mineurs**

#### **Les travaux qui nécessitent une déclaration de travaux :**

Pour certains travaux, le permis de construire n'est pas obligatoire, et une simple déclaration de travaux suffit. C'est le cas des travaux suivants :

Les nouvelles constructions ou les travaux sur une construction existante, qui visent à la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>. Cette limite peut atteindre 40 m<sup>2</sup> si la construction existante qui va être modifiée se situe dans une zone couverte par un POS ou un PLU. En revanche, si la création de surface engendre une superficie de l'ensemble de la construction de plus de 170 m<sup>2</sup>, vous serez soumis à l'obtention d'un permis de construire.

Le changement de destination d'un bâtiment sans modification de la façade ou des structures porteuses.

Les travaux qui modifient l'extérieur du bâtiment tels que le remplacement d'une fenêtre, le changement de couleur de la façade, à l'exception des travaux de ravalement, puisque ces derniers visent à remettre la façade dans son état initial.

Pour effectuer une déclaration de travaux, déposez un dossier en mairie

Comme pour la demande de permis de construire, le dossier de déclaration de travaux consiste à remplir un formulaire et fournir des pièces justificatives. Vous devrez déposer ce dossier complet en 2 exemplaires à la mairie dont dépend le lieu dans lequel les travaux seront effectués. Vous allez également recevoir un récépissé, et vous pourrez commencer les travaux si vous ne recevez pas d'opposition. La mairie bénéficie d'un mois pour vous donner une réponse : si elle vous accorde les travaux, vous bénéficierez d'un délai de 2 ans pour réaliser les travaux. Si elle refuse vos travaux, vous pouvez demander à la mairie de revenir sur sa décision. Si celle-ci refuse de nouveau, vous bénéficierez de 2 mois pour saisir le tribunal administratif.



Service d'aide à domicile

## Agardom, service d'Aide et d'accompagnement à domicile

Depuis plus de 55 ans, nous intervenons dans vos familles et nous vous accompagnons dans tous les gestes de la vie quotidienne. C'est pour nous, un véritable engagement solidaire.

Nos 250 salariés interviennent 7j/7 auprès des personnes âgées, handicapées, actifs pour de l'entretien du logement ou pour de la garde d'enfant. Le métier évolue, vos besoins aussi, c'est pourquoi nos intervenants sont régulièrement formés pour effectuer différentes tâches à vos côtés : aide à la toilette, à l'habillage, préparation et encadrement de repas, lever, coucher, entretien du logement.

### Besoin d'explications, de conseils ?

Nos responsables de secteur étudient, avec vous, vos besoins et les financements possibles, n'hésitez pas à nous contacter au 05 55 83 35 00 pour plus de renseignements.

Des permanences ont lieu régulièrement, Felletin, Auzances, Boussac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzon, Crocq, Mérinchal, Gentioux, ... Une occasion de rencontrer votre responsable de secteur

**À la recherche d'un travail ou d'un complément de salaire ?** dans le cadre de nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour un éventuel entretien.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson

Tél : 05 55 83 35 00 Adresse mail : [agardom@agardom.fr](mailto:agardom@agardom.fr)



## Communiqué de presse

### de la Ligue Contre le Cancer de la Creuse

Agir ensemble, en devenant administrateur et bénévole du comité de la Creuse

Le Comité de la Ligue Contre le Cancer de la Creuse qui développe sur le territoire creusois des actions avec l'aide d'associations locales et partenaires sur le département souhaite accueillir des bénévoles et des administrateurs sur les secteurs géographiques de Boussac, Evaux-les-Bains, La Souterraine, Dun-le-Palestel, Gentioux, Auzances, Mérinchal.

Ce maillage territorial renforcerait notre présence auprès du public creusois. Les missions de notre comité : actions pour les malades et leurs proches, la prévention et la promotion des dépistages, recherche nationale et régionale, mobilisation de la société contre le cancer.

- Si vous souhaitez :

- Donner un peu de votre temps, de votre énergie,

- Mettre à disposition vos compétences et votre expertise

- Si vous aimez rencontrer d'autres personnes bénévoles pour partager, pour agir afin de lutter contre le cancer et assurer ensemble la pérennité de notre Comité ...

Alors, vous êtes, peut-être, l'un des administrateurs ou bénévoles que nous aimerions accueillir dans notre équipe.

Votre bénévolat d'administrateur ou de bénévole s'articulerait autour d'un projet moral envers un projet associatif de lutte contre le Cancer.

Notre Assemblée Générale Annuelle se tiendra : JEUDI 8 AVRIL 2021

Merci d'envoyer votre candidature avant le 20 mars 2021 à :

LIGUE CONTRE LE CANCER DE LA CREUSE

2 bis place Varillas

23000 GUERET

Tél : 05 55 52 44 87





**Vous résidez en Creuse**  
**Le Comité de la Ligue contre le Cancer de la Creuse**  
**est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner**

Vous avez (vous ou vos proches) dans votre parcours de soins des questions, des difficultés, un problème, des doutes, un besoin d'information, un besoin d'écoute ...

**Pour améliorer votre qualité de vie et celle de vos proches, nos services interviennent en relais ou en complément des différentes formes d'aides proposées par le droit commun.**

<https://www.ligue-cancer.net/cd23/journal>

**Le Comité de la Ligue contre le Cancer de la Creuse vous propose :**

- **une aide à la vie quotidienne**
- **des soins de bien être physiques et psychologiques pour vous et vos proches :**
  - ◊ des soins socio esthétiques en hospitalisation et /ou à domicile et / ou en atelier collectif
  - ◊ des ateliers de sophrologie
  - ◊ un atelier Qi Gong
  - ◊ de la gymnastique douce, marche, nage forme santé
  - ◊ un atelier d'art floral
  - ◊ un atelier de musique
  - ◊ des conseils diététiques
  - ◊ soutien psychologique

**Ahun, Aubusson, Bourganeuf, Boussac, Gouzou, Chénérailles, Dun-le-Palestel, Evaux-les-Bains, Sainte-Feyre, Saint- Sulpice-le-Guérétois, La Souterraine.**

**Nos contacts :**

<p><b>Comité de la Ligue contre le Cancer de la Creuse</b> du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 2 bis place Varillas 23000 Guéret Tél : 05 55 52 44 87 E-mail : <a href="mailto:cd23@ligue-cancer.net">cd23@ligue-cancer.net</a> <a href="https://www.ligue-cancer.net/cd23/journal">https://www.ligue-cancer.net/cd23/journal</a> <a href="https://fr-fr.facebook.com/liguecontrolecancer23">https://fr-fr.facebook.com/liguecontrolecancer23</a></p> 	<p><b>Association de Coordination Territoriale en Cancérologie (ACTC)</b></p> <p><b>Infirmière Coordinatrice</b> Marjorie Ciallis Roudier Portable : 06 32 33 39 37 <a href="mailto:m.ciallisroudier@actc-cancerologie.fr">m.ciallisroudier@actc-cancerologie.fr</a></p> <p><b>Assistante Sociale</b> Christine Miot 2 bis place Varillas 23000 Guéret Tél : 05 87 56 00 40 Portable : 06 21 28 61 02 <a href="mailto:coordinationsociale23@actc-cancerologie.fr">coordinationsociale23@actc-cancerologie.fr</a></p>
--	--

**Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à sa place, C'est être à côté (Joseph Templier),**



Merci à Jean-Pierre et Frédéric pour les photos